



**DELIBERATION N° 22/008 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT L'ORGANISATION DU COLLOQUE CPEF 2022
ET DE LA SEMAINE DE SANTÉ SEXUELLE**

**CHÌ APPROVA L'ORGANIZAZIONE DI U CULLOCCHIU CPEF 2022
È DI A SETTIMANA DI A SALUTE SESSUALE**

REUNION DU 23 FÉVRIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt trois février, la commission permanente, convoquée le 11 février 2022, s'est réunie sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Laurent MARCANGELI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Valérie BOZZI à M. Laurent MARCANGELI
Mme Christelle COMBETTE à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 2111-1 à L. 2223-2,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la stratégie nationale de santé sexuelle et de réduction des risques 2017-2030,
- VU** la stratégie régionale de santé sexuelle et de réduction des risques 2021-2024,
- VU** le projet porté par le service des centres de planification et d'éducation familiale de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 21/056 AC de l'Assemblée de Corse du 25 mars 2021 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/192 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de la Corse,
- SUR** rapport de la Commission pour les Politiques de Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Laurent MARCANGELI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE l'organisation, par la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire, du colloque des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) et de la semaine de la santé sexuelle, du 2 au 20 juin 2022 sur l'ensemble du territoire.

ARTICLE 2 :

AUTORISE la prise en charge des coûts liés à ces manifestations sur le budget de la Collectivité de Corse (programmes 5214 et 5215, chapitre 934, fonction 412, compte 6185) pour un montant maximal de 15 000 €.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 23 février 2022

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 FÉVRIER 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ORGANIZZAZIONE DI U CULLOCCHIU CPEF 2022 È DI A
SETTIMANA DI A SALUTE SESSUALE**

**ORGANISATION DU COLLOQUE CPEF 2022 ET DE LA
SEMAINE DE SANTÉ SEXUELLE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission pour les Politiques de Santé
Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Les Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) sont des lieux d'accueil individuels ou collectifs ouverts à toute personne en âge de procréer ; ils permettent des échanges sur la vie amoureuse, affective, sexuelle et de s'informer sur la contraception, les infections sexuellement transmissibles et les interruptions volontaires de grossesse.

Ce sont également des lieux de consultations gynécologiques pour les mineurs et non-assurés sociaux ; la confidentialité y est de mise.

On y pratique des examens médicaux, des prescriptions de contraception et de contraception d'urgence (gratuites pour les mineurs), des interruptions volontaires de grossesse médicamenteuses - et ce jusqu'à 5 semaines de grossesse -, des dépistages, des traitements de première urgence pour les infections sexuellement transmissibles.

Enfin, une des missions prioritaires des centres de planification et d'éducation familiale est la prévention en matière de santé sexuelle.

Des équipes pluridisciplinaires interviennent dans les établissements scolaires mais également dans les centres sociaux, les instituts spécialisés ou encore les associations.

Dans cet objectif de prévention, le service des centres de planification et d'éducation familiale organise de façon récurrente une conférence-débat sur une thématique ciblée en relation avec ses missions.

Ce type de rencontre permet de mettre en lien les différents acteurs de terrain mais également de bénéficier de l'intervention de personnalités qui apportent leur expertise et leur expérience sur les problématiques retenues.

Pour l'édition 2022, et pour les années à venir, le service souhaite que ce colloque marque le lancement de la semaine de la santé sexuelle.

En effet, malgré un contexte complexe, l'année 2021 a permis l'organisation de la première semaine de santé sexuelle, projet novateur qui a permis la rencontre de nombreux professionnels et l'accessibilité aux usagers.

La deuxième édition de cette semaine d'évènements s'orientera vers un public large, et couvrira l'ensemble du territoire grâce à l'organisation d'actions de dépistage, mais aussi d'échanges entre les professionnels et le public.

« L'aller vers » sera le fil conducteur de l'organisation.

La semaine de santé sexuelle est désormais inscrite dans la feuille de route de la stratégie nationale de santé sexuelle 2021-2024 dont les quatre priorités sont :

- La prévention et la promotion de la santé, tout au long de la vie et dans tous les milieux,
- La lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé,
- La nécessité d'accroître la pertinence et la qualité des soins,
- L'innovation.

La semaine de la santé sexuelle débutera par la journée des CPEF qui se déroulera le jeudi 2 juin à Furiani, puis se poursuivra durant la première quinzaine de juin par de nombreux événements organisés sur les territoires en partenariat avec l'agence Régionale de Santé de Corse (ARS), le comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience acquise (COREVIH), et l'équipe nationale d'intervention en prévention et santé (ENIPSE) : séances de dépistage, cafés-sexo, ciné-débat, journées portes ouvertes...

Les dépenses correspondantes, prévues au budget annuel de l'exercice de la direction de la promotion de la santé et de la prévention sanitaire pour un montant total maximum de 15 000 €, concerneront la rémunération des intervenants, les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants, l'achat d'objets publicitaires.

Une partie de ces dépenses sera imputée au programme 5214, chapitre 934, fonction 412, compte 6185, intitulé « frais de colloques et de séminaires ».

Les dépenses concernant la semaine de santé sexuelle sera imputée au programme 5215, chapitre 934, fonction 412, compte 6185 « frais de colloques et séminaires ».

Les frais relatifs au café de bienvenue et au buffet déjeunatoire seront imputés sur le budget des moyens généraux.

Des recettes d'un montant de 5 000 € seront encaissées via un conventionnement avec l'Agence Régionale de Santé de Corse.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver l'organisation de l'ensemble des événements et activités ;
- D'approuver le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'organisation des événements et activités ;
- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.